

Notre analyse

Juin 2026

"L'incertitude trumpienne"

BANQUES CENTRALES

Le marché continue d'être essentiellement influencé par les événements liés au Moyen Orient, et suit les déclarations très fluctuantes, du président américain. Au-delà des annonces de pré-accords et de cesser le feu assez respecté, nous retiendrons que les 2 points névralgiques du conflit, le dossier nucléaire et le déblocage du détroit d'Ormuz, ne sont toujours pas résolus, et que le conflit va donc rentrer dans une phase longue. Encore plus que le mois précédent, la probabilité d'une résurgence de l'inflation se renforce avec comme conséquence des hausses de taux à venir des banques centrales, et ce malgré des risques de ralentissement de l'activité économique qui se dessine en parallèle (scénario de stagflation). Une première hausse est prévue lors de la prochaine réunion de la BCE le 11/06.

MOUVEMENTS DE COURBES

Le taux de swap 1 an euro a baissé à 2,39 % (vs 2,47 % fin avril). Le marché anticipe maintenant 2 hausses à l'horizon 1 an et veut croire au scénario américain d'une résolution imminente du conflit. La BCE est mise sous pression par les derniers chiffres d'inflation et par leurs perspectives qui sont négatives.

NIVEAUX DE SPREADS BANCAIRES

Les spreads sur la partie monétaire sont restés stables : + 0,15 % sur le 3 mois, + 0,25 % sur le 6 mois, + 0,33 % sur le 1 an. Les primes de risque conservent leur une pente positive qui incite toujours, dans la mesure du possible, à privilégier les échéances longues.

POLITIQUE DE GESTION

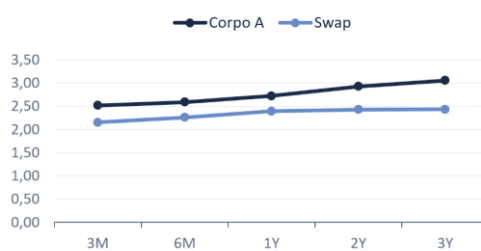
Nous avons continué à investir essentiellement sur des titres à taux variables sur les échéances 1an, et à taux fixe sur les échéances courtes. Opérations représentatives : Rabobank 05/27 ESTER + 0,31 %, BPCE 05/27 ESTER + 0,31, SCHNEIDER 08/26 2,33 %. Des opérations de switch ont été réalisées (ventes de titres < à 3 mois vs des titres à échéance 1 an). Les liquidités sont investies sur des DAT puttable ainsi que sur des OPC et des BTF. Nous allons conserver un niveau élevé de cash ou équivalent durant le mois de mai.

TAUX INTERBANCAIRES

	avr-26	mai-26	Variation
Taux dépôt BCE	2,00	2,00	0,00
Estr	1,93	1,93	0,00
Swap Estr 3m	2,08	2,15	0,08
Swap Estr 12m	2,47	2,39	-0,08
Euribor 3m	2,20	2,27	0,07
Euribor 12m	2,85	2,80	-0,04
Taux corpo 3m	2,55	2,52	-0,03
Taux bancaire 12m	2,80	2,72	-0,08
Spread bancaires 12m vs Estr	0,33	0,33	0,00

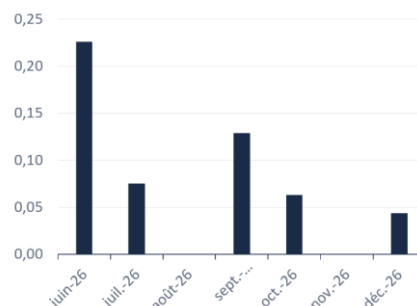
Source : Bloomberg

CORPO VS SWAP



Source : Bloomberg

ANTICIPATIONS VARIATIONS TAUX BCE



PERFORMANCES ET RENDEMENTS

	WAM ⁽¹⁾	WAL ⁽²⁾	Rating Moyen ⁽³⁾	Month to date	Year to date	Rendements courants (nets)
Sienna Monétaire ISR (part I-C)	23	271	A1	0,19%	0,89%	2,06%
Bench Sienna Monétaire ISR (ESTR)				0,18%	0,81%	1,93%
Sienna Court Terme ISR (part I-C)	241	696	A-	0,28%	0,87%	2,73%
Bench Sienna Court Terme ISR				0,21%	0,70%	2,06%
Sienna Trésorerie Plus	159	369	A2	0,33%	1,48%	4,09%
Bench Sienna Trésorerie Plus				0,18%	0,81%	1,93%

Données au 29/05/26

Source : L'expertise Actifs cotés de Sienna IM

Les performances affichées sont nettes de frais de gestion et n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Ces frais de souscription ne sont pas acquis par la société de gestion et sont versés au distributeur.

(1) WAM (ou maturité moyenne pondérée) : estimation de la sensibilité d'un fonds monétaire face à l'évolution des taux. Plus elle est courte, plus le portefeuille est protégé contre les variations de taux. (2) WAL (ou durée de vie moyenne pondérée) : moyenne pondérée du temps restant jusqu'à la maturité de l'instrument, considérant que la maturité est l'instant où le capital devra être remboursé en totalité. (3) Le rating moyen ou facteur de notation moyen pondéré (WARF) est une mesure utilisée par les sociétés de notation pour indiquer la qualité de crédit d'un portefeuille. Cette mesure regroupe les notations de crédit des avoirs du portefeuille en une seule notation. Les ratings moyens sont le plus souvent calculés pour les obligations adossées à des créances. (4) Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé réservé aux investisseurs professionnels et investisseurs autorisés par le prospectus.

La sélection Taux de l'expertise en Gestion Cotée

DURÉE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

INDICATEUR DE RISQUE ⁽¹⁾

SIENNA MONÉTAIRE

ISIN : FR0012008688 (part I-C) | Date de création du fonds : 18/02/2003

Un fonds monétaire qui privilégie la maîtrise du risque de crédit et la liquidité des placements. Il permet un rendement proche de l'ESTR en investissant sur des émetteurs bénéficiant d'une forte solvabilité avec un profil ISR.

SIENNA COURT TERME

ISIN : FR0010970095 (part I-C) | Date de création du fonds : 17/11/1986

Un fonds obligataire court terme à faible durée ayant pour objectif de procurer une performance supérieure à celle du marché monétaire en profitant des primes obligataires, et d'optimiser une trésorerie moyen terme.

SIENNA TRÉSORERIE PLUS

ISIN : FR001400EBN2 (part A) | Date de création du fonds : 27/12/2022

Un fonds de fonds innovant de trésorerie longue combinant des actifs traditionnels « court terme » et des actifs de « dette privée ».

1 MOIS



CLASSIFICATION SFDR ⁽²⁾ ARTICLE 8

6 MOIS



CLASSIFICATION SFDR ⁽²⁾ ARTICLE 8

12 MOIS



CLASSIFICATION SFDR ⁽²⁾ ARTICLE 6

(1) L'indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital. (2) SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. **Article 8** : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales. **Article 6** : Produit financier qui ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et qui n'a pas d'objectif d'investissement durable.

PRINCIPAUX RISQUES : risque de perte en capital, risque lié à l'investissement durable (risque de durabilité), risque de taux, risque de liquidité, risque de crédit, risque de contrepartie, risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés, risque de liquidité lié au délai de règlement des titres sous-jacents détenus. La liste complète et définitions des risques sont disponibles dans les Règlements/Prospectus des fonds, consultables sur notre site internet www.sienna-gestion.com.

Achévé de rédiger par les équipes LISTED ASSETS de SIENNA INVESTMENT MANAGERS le 08/06/2026

Contacts

Pierre-Antoine NONOTTE-VARLY
Directeur commercial clientèle retail & wholesale
pa.nonotte-varly@sienna-im.com

Lucas PRESIER
Chargé de Relations Investisseurs
06 65 27 59 25
lucas.presier@sienna-im.com

Laetitia GAUDENZI
Chargée de Relations Investisseurs
06 59 22 66 56
laetitia.gaudenzi@sienna-im.com

Cyril GRINBLAT
Chargé de Relations Investisseurs
06 65 81 65 02
cyril.grinblat@sienna-im.com

Bilel MARJAOUI
Chargé de Relations Investisseurs
07 61 59 57 50
bilel.marjaoui@sienna-im.com



[linkedin.com/company/sienna-capital](https://www.linkedin.com/company/sienna-capital)

sienna-gestion.com

sienna-im.com

Souscrire à l'aide de la plateforme de blockchain Iznès, sans intermédiaire et de manière sécurisée

IZNES

AVERTISSEMENT : Cette communication publicitaire est destinée exclusivement à la présentation des Organismes de Placement Collectif (OPC) et/ou FCPE gérés par SIENNA GESTION et ne contient aucune information d'ordre contractuel. Pour le fonds Sienna Trésorerie Plus, il est réservé aux investisseurs professionnels (sociétés, compagnies d'assurances ou mutuelles) au sens de la Directive Européenne MIF II 2014/65/UE agissant pour compte propre. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du DIC PRIIPs et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com. En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. La référence à certaines valeurs ou instruments financiers est donnée à titre d'illustration pour mettre en avant certaines valeurs présentes ou qui ont été présentes dans les portefeuilles des fonds SIENNA GESTION. Elle n'a pas pour objectif de promouvoir l'investissement en direct dans ces instruments, et ne constitue pas un conseil en investissement. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. SIENNA GESTION, membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS, société de gestion agréée par l'AMF, assure la gestion des FCPE (Fonds communs de placement entreprise) disponibles en épargne salariale, d'OPCVM, de FIVG et des mandats institutionnels ainsi que l'ensemble des prestations financières qui leur sont liées. Les OPC gérés par SIENNA GESTION ne sont pas destinés aux résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que cette expression est définie par l'U.S. Securities Act 1933.